

OBJET : ENDIGUEMENT DES RAVINES BUTOR ET BOUCAN LAUNAYREALISATION DE LA 2e TRANCHE DE LA FOSSE DE STOCKAGE DANS
LA RAVINE DES PATATES-A-DURAND.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'étude faite par la SOGREAH sur les aménagements complémentaires à réaliser sur l'endiguement de la ravine des Patates-à-Durand, il a été prévu la création d'une fosse de stockage en amont du canal. La réalisation de cette fosse nécessite l'extraction de 250 000 m³ de matériaux ; une première tranche de travaux a été réalisée en 1982/83 et a permis d'extraire 80 000 m³ auxquels il convient d'ajouter environ 10 000 m³ extraits par différentes entreprises. Il reste donc à réaliser un complément d'extractions de 160 000 m³ qui pourrait faire l'objet d'une 2e tranche de travaux.

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement vient de me transmettre le dossier de consultation des entreprises concernant cette 2e tranche, dont le montant s'élève à 4 000 000,00 F y compris honoraires, révision des prix et somme à valoir pour imprévus.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'opération d'endiguement des ravines Butor/Boucan Launay a permis de dégager un reliquat de financement de 2 530 000,00 F résultant de :

<u>Financement mis en place</u>	<u>Coût réel des travaux</u>
. Min.Environnement chap.67-10 art.40 (arrêté subv.n° 1551 du 13.04.82).....	5 065 000
. F.I.D.O.M.....	1 013 000
. Département	1 013 000
. Particip.cnale.....	3 039 000
	<hr/>
	10 130 000 F
	7 600 000 F
	<hr/>
	RELIQUAT = 2 530 000,00 F.

Je vous propose donc, pour des raisons de comptabilité publique et en particulier d'affectation de subvention, de rattacher l'opération 2e tranche fosse de stockage à l'endiguement des ravines Butor/Boucan Launay de façon à pouvoir y affecter le reliquat mentionné ci-dessus.

./...